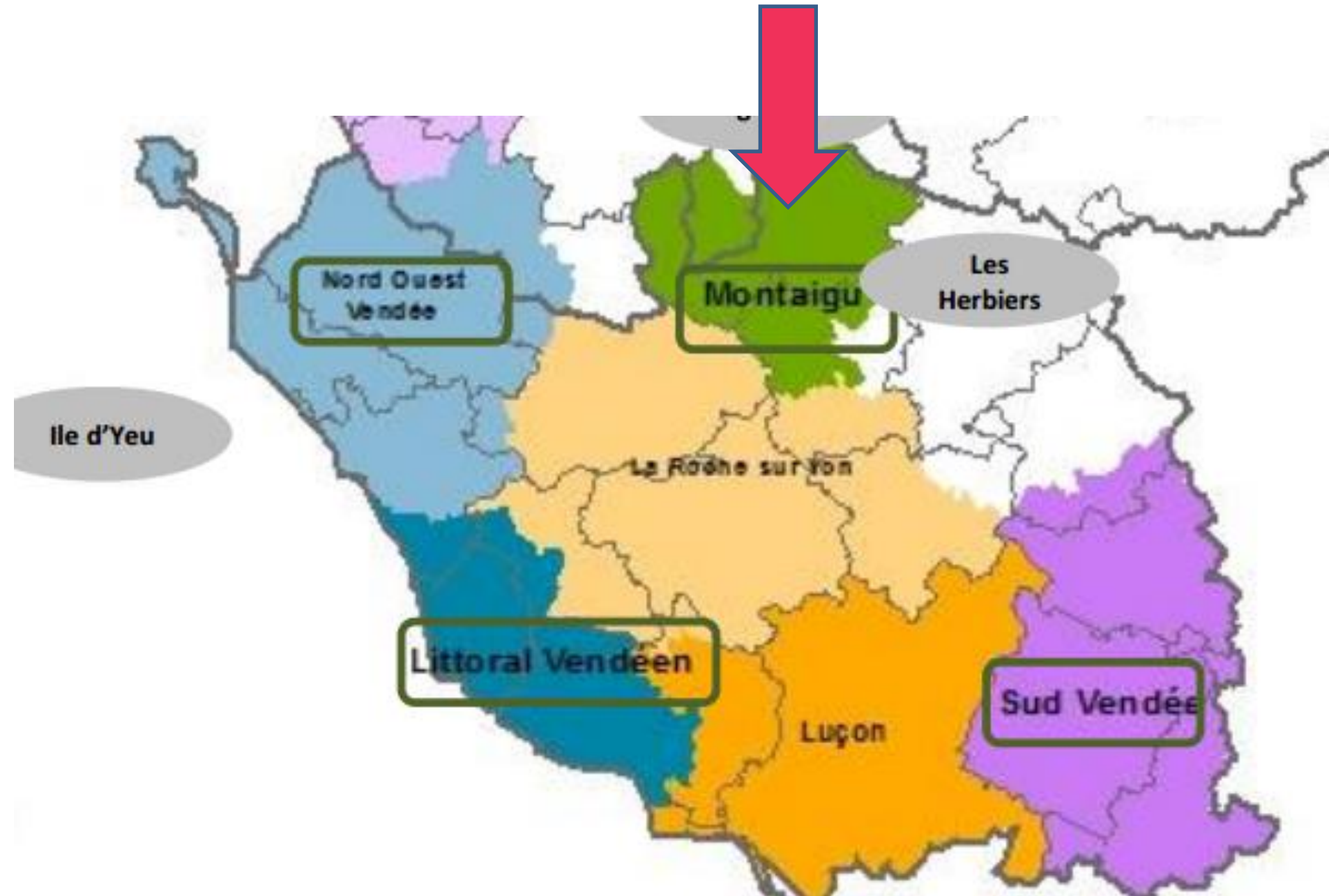


Séminaire inter-URPS Retours d'expériences

10/12/2020



Pour vous situer sur notre territoire



Pour vous situer sur notre territoire

20 communes

75 005 habitants

CPTS Taille 2



Atelier parcours de soins

1. Coordination ville et Centre Médico-Psychologique

- 1.1 Médecin traitant
- 1.2 Pharmaciens
- 1.3 Infirmiers
- 1.4 Psychologues

2. Autres actions de coordination ville-établissement de santé

- 2.1 Le Centre Périnatal de Proximité (CPP) de Montaigne
- 2.2 Le CHD Site de Montaigne

3. Définir des parcours d'accès aux spécialités prioritaires

- 3.1 Le cas de la radiologie



SOMMAIRE

1) Coordination ville et Centre médico-psychologique (CMP)

Présentation du contexte

Le Projet Territorial de Santé Mentale de Vendée

L'objectif est l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans ruptures.

Coordination ville-CMP, via la CPTS Terres de Montaigu, est une **réflexion d'autant plus nécessaire** qu'elle s'inscrit aussi dans le cadre **PTSM** qui comporte des aspects liés au **parcours ville-hôpital**, à la **coordination en ambulatoire**, à **l'accès à la prévention** et **aux soins somatiques**, à la **prise en charge des urgences** .

Absence de psychiatres libéraux sur le territoire de la CPTS Terres de Montaigu

1) Coordination ville et Centre médico-psychologique (CMP)

1.1) Coordination avec les médecins traitants

Du CMP vers la ville

- ✿ Lettre de liaison à la sortie d'hospitalisation (motif d'hospitalisation, traitement de sortie, modalités de suivi, rendez-vous prévus)
- ✿ Appeler le médecin traitant (et IDEL) la veille de la sortie afin de coordonner les soins
- ✿ Si interruption de suivi ou patient qui ne se présente pas au CMP : informer le médecin traitant
- ✿ Transmettre la liste des patients sans médecin traitant qui souhaiteraient en avoir un.

De la ville vers le CMP

- ✿ Informer sur les pratiques en ville (possibilité de faire des ECG par exemple)

1) Coordination ville et Centre médico-psychologique (CMP)

1.2) Coordination avec les pharmaciens

Constats

- ✿ Défaut de coordination CMP-médecin traitant : **ordonnance se chevauchant** ou dosages différents.
- ✿ Prescriptions pas toujours en cohérence avec **les conditionnements**.
- ✿ **Non respect des prescriptions** d'Anxiolytiques et Rivotril limitée à 12 semaines et 4 semaines pour les Hypnotiques non renouvelable. Impossibilité de renouvellement exceptionnel sur ce type de traitement.
- ✿ Patients pas toujours en capacité de comprendre aux problématiques de législation.
- ✿ **Obligation du carnet de suivi** pour **certains traitements** (Clozapine).
- ✿ Complexité du parcours de soins pour le patient ayant des traitements mis en pilulier par CMP pour 7 jours.

Propositions

- ✿ **Lien médecin traitant- CMP régulier** pour le suivi des traitements.
- ✿ **Prescriptions de 28 ,56 ou 84 jours selon les traitements**. RDV en fonction.
- ✿ **Préparation du pilulier pour les traitements de 7 jours** avec surveillance particulière.
- ✿ **Information du médecin-traitant** (sauf opposition du patient) sur **début du suivi et synthèses régulières**

1) Coordination ville et Centre médico-psychologique (CMP)

1.3) Coordination avec les infirmiers

Constats

- ✿ Déficit de coordination CMP-IDEL

Propositions

- ✿ **Appel téléphonique en sortie d'hospitalisation** (qui peut émaner du secrétariat, d'une IDE, d'un interne, du sénior de psychiatrie) pour informer l'infirmière libérale si soins prévus
- ✿ **Mise en place d'une lettre de liaison** pour préciser les informations

1) Coordination ville et Centre médico-psychologique (CMP)

1.4) Coordination avec les psychologues

Constats

- ✿ Compétences et pratiques souvent méconnues des médecins généralistes
- ✿ Flou sur les diplômes requis et les garanties nécessaires pour orienter en confiance les patients.
- ✿ Les psychologues peuvent être en difficulté pour orienter des patients dans le cadre d'une décompensation ou d'un risque suicidaire.
- ✿ Les psychologues n'ont pas accès à la messagerie sécurisée.

Propositions

- ✿ Demander à l'ARS la liste des psychologues qui disposent d'un numéro ADELI à la suite de la déclaration de leurs qualifications et activités.
- ✿ Déployer la messagerie sécurisée auprès de l'ensemble des professionnels de santé et aussi des psychologues.

2) Autres actions de coordination ville et établissement de santé

2.1) Coordination avec le Centre Périnatal de Proximité (CPP) Montaigu

Exemple des sujets de coordination

- ✿ Communication avec le CPP
- ✿ Suivi PRADO
- ✿ Suivi des patientes diabétiques, prise en charge commune ?
- ✿ Cas de la consultation des 12 semaines d'aménorrhée
- ✿ Arrêt de travail

2.2) Coordination avec le CHD Site de Montaigu

Exemple des sujets de discussion

- ✿ Lettre de sortie d'hospitalisation dématérialisée
- ✿ Parcours radiologie/cardiologie.

3) Définir des parcours d'accès aux spécialités "prioritaires"

3.1) Le cas de la Radiologie

Faiblesse : un seul radiologue libéral sur le territoire et bientôt à la retraite

Les menaces :

- ✿ **Risque de disparition de cet accès aux soins** sur le territoire en ville
- ✿ **Augmentation des délais d'attente pour rendez-vous des patients au CHD.** Ces délais d'attente sont déjà longs amenant bien souvent les MG à envoyer leurs patients aux urgences pour avoir une radio.
- ✿ **Fuite des patients** vers Nantes

Enjeu : maintenir une offre en radiologie afin de consolider un parcours de soins

Opportunités

- ✿ **Rencontre des groupements de radiologues (Rad'Yon et Iris Grim)** pour initialiser une étude économique pour une éventuelle reprise d'activité



Philippe COLLEN

Trésorier de la CPTS Terres de Montaignu
Référent santé mentale

✉ cpts.terresdemontaignu@outlook.fr

🌐 <https://www.cpts-terresdemontaignu.fr/>

